

(1)

— N° 120. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1851.)

BUDGET

De la Dette Publique,

POUR L'EXERCICE 1852.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Peu de changements ont été introduits au Budget de la Dette publique de l'exercice 1852 : les crédits qui y sont proposés ne sont, pour ainsi dire, que la reproduction de ceux accordés au Budget de 1851.

L'ensemble du projet de Budget de 1852 accuse, sur celui de l'exercice précédent, une augmentation de fr. 14,718 60 c^s; mais cette augmentation ne constitue pas une charge réelle, puisqu'elle se trouve couverte, ainsi qu'on le verra plus loin, par une recette supérieure au Budget des Voies et Moyens. Il en résulte que le Budget de la Dette publique de 1852 présente, en tenant compte de cette compensation, une diminution de près de 18,000 francs, comparativement au Budget de l'exercice 1851.

Conçu dans la même forme que les Budgets précédents, le projet de 1852 se divise en trois parties ou chapitres, savoir :

- 1^o La Dette proprement dite;
- 2^o Les Rémunérations ;
- 3^o Les fonds de dépôt.

CHAPITRE PREMIER.

SERVICE DE LA DETTE.

Les crédits accordés pour le service de la Dette s'élevaient, au Budget de 1851, à	fr.	29,872,909 09
Les mêmes crédits, demandés au Budget de 1852, ne montent qu'à		29,872,627 69

Il en résulte pour l'année 1852 une diminution de	281 40
---	--------

Cette diminution provient :

1 ^o D'une réduction sur l'art. 20 de la somme de	fr.	181 40
formant le montant d'une rente viagère éteinte par suite du décès du titulaire;		
2 ^o D'une réduction de		100 »
opérée à l'art. 21 pour intérêts à payer aux concessionnaires de la Sambre canalisée sur le capital qui leur reste dû par l'État, lequel se trouve actuellement réduit à fr. 10,317 34 c ^s .		

Somme égale.	fr.	281 40
----------------------	-----	--------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le crédit pour intérêts et frais présumés de la Dette flottante est basé sur une émission présumée de 15 millions de francs.

Pour l'année 1851, le Budget des Voies et Moyens avait autorisé une émission de 30 millions; mais le Gouvernement ayant fait usage de la faculté que lui avait donnée la loi du 20 juin 1849 (*Moniteur* n° 174), d'aliéner les valeurs en 4 p. % et en 2 ½ p. % appartenant à l'État, les fonds à rentrer au trésor, par suite de cette aliénation, permettront de réduire le chiffre de l'émission des bons du trésor pendant l'année 1851 à un capital approximatif de 15 millions.

Si aucun fait nouveau ne vient modifier les besoins du trésor durant la période qui nous sépare de l'année 1852, on a lieu de croire que le chiffre présumé de l'émission pour l'exercice 1851 sera suffisant pour l'exercice 1852. C'est donc sur cette émission de 15 millions que le crédit demandé pour intérêts et frais de la Dette flottante a été établi.

Tous les crédits nécessaires au service des dépenses de la Dette proprement dite, pendant l'année 1852, ont été portés au présent chapitre. Toutefois, on croit devoir faire remarquer qu'un crédit extraordinaire devra être demandé ultérieurement pour une dépense qui, bien qu'elle soit prévue, ne peut encore être déterminée aujourd'hui. On veut parler des frais qu'exigera le renouvellement éventuel des titres des emprunts de 1848.

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS.

Pour l'année 1851, les crédits, qui forment ce chapitre, s'élevaient à.	fr.	5,564,532	»
Au projet de Budget de l'exercice 1852, ils sont réduits à. . .		5,548,532	»
Différence en moins pour 1852.	fr.	16,000	»

Cette diminution porte exclusivement sur l'art. 24 du Budget relatif aux pensions, qui a subi, dans ses subdivisions, diverses mutations en plus ou en moins, d'après les extinctions connues ou présumées et d'après le chiffre des pensions nouvelles que l'on présume devoir être accordées.

CHAPITRE III.

FONDS DE DÉPÔT.

Les deux crédits de ce chapitre présentent, sur ceux de l'année 1851, une augmentation totale de 31,000 francs. Il importe de constater que cette augmentation n'est point une nouvelle charge pour le trésor, puisqu'elle est plus que compensée par l'augmentation de 33,000 francs que subira le chiffre porté au Budget des Voies et Moyens sous la rubrique : *Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.*

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les intérêts des cautionnements ordonnancés pour l'année 1850 s'élèvent à fr. 401,893 84

En y ajoutant les intérêts des cautionnements restant à fournir par les agents du trésor, et dont le montant est évalué à. 2,626 16

la somme à payer serait de fr. 404,520 »

Mais, comme dans ce total figure une somme de 1,520 »

pour intérêts de cautionnements d'agents de change, qu'on a cru devoir reporter à l'art. 27 du Budget relatif aux consignations, le crédit nécessaire au paiement des intérêts de cautionnement pendant l'année 1852, y compris le chiffre des intérêts arriérés se rapportant à des exercices clos, se trouve fixé à 403,000 »

soit une augmentation de 13,000 »

sur le Budget de l'exercice 1851.

Le crédit demandé, en 1852, pour les intérêts des consignations faites dans les caisses de l'État, s'élève à fr. 88,000 »

Le même crédit, alloué au Budget de 1851, était de 70,000 »

Augmentation pour 1852. fr. 18,000 »

Cette différence provient :

1° D'une somme de 12,000 »

représentant l'intérêt à 3 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor public, par les entrepreneurs de fournitures, les adjudicataires et concessionnaires de travaux d'utilité publique, en garantie des engagements contractés par eux d'après les cahiers de charges ;

2° D'une somme de 6,000 »

représentant (avec celle de 1,520 francs déduite de l'art. 26 du Budget) l'intérêt à 3 p. % des cautionnements en numéraire versés ou à verser par des agents de change et des courtiers de commerce.

Somme égale. fr. 18,000 »

Les capitaux de ces deux espèces de cautionnements figurent pour la première fois au Budget des Recettes pour ordre, par suite des mesures récentes prises pour en régler le versement et l'emploi; et, comme conséquence nécessaire, une allocation est demandée à l'effet d'en payer l'intérêt, à partir du 60^e jour de leur dépôt, attendu que ces cautionnements sont assimilés aux dépôts et consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847 et l'art. 2 de l'arrêté royal du 21 janvier 1851 (*Moniteur* n° 26).

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre conseil des Ministres;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1852, à la somme de *trente-cinq millions neuf cent douze mille cent cinquante-neuf francs soixante-neuf centimes* (francs 55,912,459 69 c^s), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 21 février 1851.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.



BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
Service de la dette.				
1	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans ex- pression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	300,000	"	"
2	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842.	840,560	"	"
3	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique, à 2 $\frac{1}{2}$ p. % en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'article 63 du même traité.	5,502,640	78	"
4	Frais relatifs à cette dette	3,000	"	"
5	Intérêts de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1836 1,200,000	1,500,000	"	"
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt. 500,000			
6	Frais relatifs au même emprunt.	2,500	"	"
7	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1838, et du capital de 7,624,000 francs, à 5 p. %, à émettre en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1852). 1,754,244	2,558,992	"	"
	Dotation de l'amortissement de ces deux dettes (mê- mes semestres). 584,748			
8	Frais relatifs aux mêmes dettes	50,000	"	"
9	Intérêts de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 26 juin 1840 (se- mestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1852). 4,547,000	5,216,400	"	"
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt (mêmes semestres). 869,400			
10	Frais relatifs audit emprunt	150,000	"	"
11	Intérêts de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c ^t , à 5 p. %, autorisé par la loi du 29 septembre 1842 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1852). 1,451,085 92	1,717,505	10	"
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt (mêmes semestres). 286,217 18			
12	Frais relatifs audit emprunt	45,000	"	"
13	Intérêts, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, sur un capital de 95,442,852 francs, montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1852) 4,294,927 44	5,249,555	76	"
	Dotation de l'amortissement de cette dette (mêmes semestres). 954,428 52			
14	Frais relatifs à la même dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844)	15,000	"	"
15	Intérêts de l'emprunt de 84,650,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, autorisé par la loi du 23 mars 1844 (se- mestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1852). 5,809,520	4,232,800	"	"
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à $\frac{1}{2}$ p. % du capital (mêmes semestres). 425,280			
16	Frais relatifs audit emprunt (art. 2 de la loi du 22 mars 1844).	15,000	"	"
17	Intérêts du capital de 57,768,000 francs, montant approximatif des deux emprunts, à 5 p. %, décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848 (échéance au 1 ^{er} novembre 1852)	1,888,400	"	"
18	Frais relatifs à ces deux emprunts	500	"	"
A REPORTER. fr.		20,040,451	64	"

POUR L'EXERCICE 1852.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	29,040,451 64	"	
19	Intérêts et frais présumés de la Dette flottante	700,000 "	"	
20	Rentes viagères	"	4,076 06	
21	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de fr. 10,517 34 c'	"	515 87	29,872,627 69
22	Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'en- tretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	105,820 10	"	
23	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842	21,164 02	"	
	CHAPITRE II. <i>Rémunérations.</i>			
		CHARGES		
		Ordinaires.	Extraordinaires.	
	Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées	"	110,000 "	
	Pensions civiles et autres accordées avant 1850.	"	80,000 "	
	— civiques	"	127,000 "	
	— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de re- traite	"	518,000 "	
	— militaires	2,459,000 "	"	
	— de l'Ordre Léopold.	24,000 "	"	
	<i>Pensions civiles.</i>			
24	Affaires Étrangères { Marine	26,000 "	"	
	{ Aff. Étrangère.	31,000 "	"	
	{ Ecclésiastiques	110,000 "	"	
	{ Civiles	128,000 "	"	
	Justice	210,000 "	"	
	Intérieur.	124,000 "	"	
	Travaux publics	27,000 "	"	
	Guerre	1,510,000 "	"	
	Finances.	6,000 "	"	
	Cour des Comptes. Id.	"	"	
	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas.	"	7,000 "	
	Secours sur le fonds dit de Waterloo.	"	10,000 "	
	Arriérés de pensions de toute nature.	5,000 "	"	
		4,660,000 "	852,000 "	
25	Traitements d'attente(wachtgelden).	"	21,582 "	
	— ou pensions supplémen- taires (toelagen)	"	11,150 "	
	Secours annuels (jaarlijksche on- derstanden).	"	4,000 "	
		"	36,532 "	
	A REPORTER. fr.	34,527,435 76	893,723 93	35,421,159 69

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1852.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	54,527,455 70	803,723 05	55,421,159 69
	CHAPITRE III.			
	<i>Fonds de dépôt.</i>			
26	Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor public, pour la garantie de leurs gestions respectives, par des fonctionnaires comptables de l'Etat, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, par des officiers payeurs et divers préposés de l'administration de l'armée, etc., soumis à fournir un cautionnement, et par des contribuables, des négociants, des commissionnaires, etc., pour garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc., dont ils pourraient être éventuellement redevables . . . 400,000 "	405,000 "	"	
	Intérêts arriérés se rapportant à des exercices clos . . . 5,000 "			401,000 "
27	Intérêts des consignations faites dans les caisses de l'Etat . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	88,000 "	"	
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. . . . fr.	55,018,455 76	803,723 95	55,912,159 69

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 21 février 1851.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE,

POUR L'EXERCICE 1852.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
<i>Service de la Dette.</i>		
1	"	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842
2	"	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842
3	"	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique, à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du même traité.
4	"	Frais relatifs à cette dette
5	a.	Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1836 1,200,000 "
	b.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt (a. 500,000 "
6	"	Frais relatifs au même emprunt
7	a.	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 3 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 francs, à 5 p. %, à émettre en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1852) 1,754,244 "
	b.	Dotation de l'amortissement de ces deux dettes (mêmes semestres) (b. 584,748 "
8	"	Frais relatifs aux susdites dettes
9	a.	Intérêts de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 26 juin 1840 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1852) 4,547,000 "
	b.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt (mêmes semestres) (c. 869,400 "
10	"	Frais relatifs au susdit emprunt
11	a.	Intérêts de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c ^t , à 5 p. %, autorisé par la loi du 29 septembre 1842 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1852) 1,451,085 92
	b.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt (mêmes semestres) (d. 286,217 18
12	"	Frais relatifs au susdit emprunt
13	a.	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 95,442,852 francs, montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1852) 4,294,927 44
	b.	Dotation de l'amortissement de cette dette (mêmes semestres). (e. 954,428 52
14	"	Frais relatifs à la susdite dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844)
15	a.	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4½ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1852) 3,809,520 "
	b.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital (mêmes semestres). (f. 425,280 "
16	"	Frais relatifs au susdit emprunt (art. 2 de la loi du 22 mars 1844)
17	"	Intérêts du capital de 37,768,000 francs, montant approximatif des deux emprunts à 5 p. %, décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848 (échéance au 1 ^{er} novembre 1852).
18	"	Frais relatifs à ces deux emprunts
19	"	Intérêts et frais présumés de la Dette flottante.
		A REPORTER. fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1852.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1851.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
300,000 "	"	300,000 "	300,000 "	"	"	
846,560 "	"	846,560 "	846,560 "	"	"	
5,502,640 78	"	5,502,640 78	5,502,640 78	"	"	
3,000 "	"	3,000 "	3,000 "	"	"	
1,500,000 "	"	1,500,000 "	1,500,000 "	"	"	a) Voir annexe n° 1.
2,500 "	"	2,500 "	2,500 "	"	"	
2,558,092 "	"	2,558,092 "	2,558,092 "	"	"	b) Voir annexe n° 2.
50,000 "	"	50,000 "	50,000 "	"	"	
5,216,400 "	"	5,216,400 "	5,216,400 "	"	"	c) Voir annexe n° 3.
130,000 "	"	130,000 "	130,000 "	"	"	
1,717,503 10	"	1,717,503 10	1,717,503 10	"	"	d) Voir annexe n° 4.
45,000 "	"	45,000 "	45,000 "	"	"	
5,249,555 76	"	5,249,555 76	5,249,555 76	"	"	e) Voir annexe n° 5.
15,000 "	"	15,000 "	15,000 "	"	"	
4,252,800 "	"	4,252,800 "	4,252,800 "	"	"	f) Voir annexe n° 6.
13,000 "	"	13,000 "	13,000 "	"	"	
1,888,400 "	"	1,888,400 "	1,888,400 "	"	"	
500 "	"	500 "	500 "	"	"	
700,000 "	"	700,000 "	700,000 "	"	"	
20,740,451 64	"	20,740,451 64	20,740,451 64	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																												
		REPORT. fr.																																												
20	"	Rentes viagères																																												
21	"	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée (sur une somme de fr. 10,517 34 c)																																												
22	"	Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des articles 20 et 23 du traité du 5 novem- bre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances																																												
23	"	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842																																												
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.																																												
		CHAPITRE II.																																												
		<i>Rémunérations.</i>																																												
		<table><tr><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>ordinaires.</th><th>extraordinaires et temporaires.</th></tr><tr><td>a. Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées</td><td>" 110,000 "</td></tr><tr><td>b. — — civiles et autres accordées avant 1850</td><td>" 80,000 "</td></tr><tr><td>c. — — civiques</td><td>" 127,000 "</td></tr><tr><td>d. Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite.</td><td>" 518,000 "</td></tr><tr><td>e. — militaires</td><td>2,439,000 "</td></tr><tr><td>f. — de l'Ordre Léopold.</td><td>24,000 "</td></tr><tr><td colspan="2">Pensions civiles.</td></tr><tr><td>g. Affaires étrangères</td><td>{ Marine 26,000 "</td></tr><tr><td></td><td>{ Affaires étrangères. 51,000 "</td></tr><tr><td>h. Justice</td><td>{ Ecclésiastiques. 110,000 "</td></tr><tr><td></td><td>{ Civiles 128,000 "</td></tr><tr><td>i. Intérieur</td><td>210,000 "</td></tr><tr><td>k. Travaux publics</td><td>124,000 "</td></tr><tr><td>l. Guerre</td><td>27,000 "</td></tr><tr><td>m. Finances</td><td>1,510,000 "</td></tr><tr><td>n. Cour des comptes.</td><td>6,000 "</td></tr><tr><td>o. Pensions des militaires décorés sous l'ancien Gouvernement</td><td>" 7,000 "</td></tr><tr><td>p. Secours sur le fonds dit de Waterloo</td><td>" 10,000 "</td></tr><tr><td>q. Arriérés de pensions de toute nature</td><td>5,000 "</td></tr><tr><td></td><td>4,660,000 " 852,000 "</td></tr></table>	CHARGES		ordinaires.	extraordinaires et temporaires.	a. Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées	" 110,000 "	b. — — civiles et autres accordées avant 1850	" 80,000 "	c. — — civiques	" 127,000 "	d. Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite.	" 518,000 "	e. — militaires	2,439,000 "	f. — de l'Ordre Léopold.	24,000 "	Pensions civiles.		g. Affaires étrangères	{ Marine 26,000 "		{ Affaires étrangères. 51,000 "	h. Justice	{ Ecclésiastiques. 110,000 "		{ Civiles 128,000 "	i. Intérieur	210,000 "	k. Travaux publics	124,000 "	l. Guerre	27,000 "	m. Finances	1,510,000 "	n. Cour des comptes.	6,000 "	o. Pensions des militaires décorés sous l'ancien Gouvernement	" 7,000 "	p. Secours sur le fonds dit de Waterloo	" 10,000 "	q. Arriérés de pensions de toute nature	5,000 "		4,660,000 " 852,000 "
CHARGES																																														
ordinaires.	extraordinaires et temporaires.																																													
a. Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées	" 110,000 "																																													
b. — — civiles et autres accordées avant 1850	" 80,000 "																																													
c. — — civiques	" 127,000 "																																													
d. Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite.	" 518,000 "																																													
e. — militaires	2,439,000 "																																													
f. — de l'Ordre Léopold.	24,000 "																																													
Pensions civiles.																																														
g. Affaires étrangères	{ Marine 26,000 "																																													
	{ Affaires étrangères. 51,000 "																																													
h. Justice	{ Ecclésiastiques. 110,000 "																																													
	{ Civiles 128,000 "																																													
i. Intérieur	210,000 "																																													
k. Travaux publics	124,000 "																																													
l. Guerre	27,000 "																																													
m. Finances	1,510,000 "																																													
n. Cour des comptes.	6,000 "																																													
o. Pensions des militaires décorés sous l'ancien Gouvernement	" 7,000 "																																													
p. Secours sur le fonds dit de Waterloo	" 10,000 "																																													
q. Arriérés de pensions de toute nature	5,000 "																																													
	4,660,000 " 852,000 "																																													
24	{	a. Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>)																																												
	{	b. — ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>)																																												
	{	c. Secours annuels (<i>jaarlijksche onderstanden</i>)																																												
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.																																												
		" 50,552 "																																												

DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1852.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1851.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
29,740,431 64	"	29,740,431 64	29,740,431 64	"	"	
"	4,076 06	4,076 06	4,857 46	"	181 40	
"	515 87	515 87	615 87	"	100 "	
105,820 10	"	105,820 10	105,820 10	"	"	
21,164 02	"	21,164 02	21,164 02	"	"	
29,867,455 76	5,191 95	29,872,627 69	29,872,909 09	"	281 40	
DIMINUTION. . . . fr.					281 40	
4,060,000 "	832,000 "	4,892,000 "	4,892,000 "	"	16,000 "	a) Voir annexe n° 7.
"	56,552 "	56,552 "	56,552 "	"	"	
4,060,000 "	888,552 "	4,948,552 "	4,948,552 "	"	16,000 "	
DIMINUTION. . . . fr.					16,000 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
<i>Fonds de dépôt.</i>		
26	a.	Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor public, pour la garantie de leur gestion respective, par des fonctionnaires comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, par des officiers payeurs et divers préposés de l'administration de l'armée, etc., soumis à fournir un cautionnement, et par des contribuables, des négociants, des commissionnaires, etc., pour garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc., dont ils pourraient être éventuellement redevables 400,000 »
	b.	Intérêts arriérés se rapportant à des exercices clos 5.000 »
27	*	Intérêts des consignations faites dans les caisses de l'État.
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

Chapitres.	Pages.	Récapitulation.
I.	10	Service de la Dette
II.	12	Rémunérations
III.	14	Fonds de dépôts.
		TOTAL. fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1852.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1851.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
403,000 »	»	403,000 »	300,000 »	15,000 »	»	
88,000 »	»	88,000 »	70,000 »	18,000 »	»	
491,000 »	»	491,000 »	460,000 »	31,000 »	»	
AUGMENTATION. fr.				31,000 »		

20,867,435 76	5,191 95	20,872,627 69	20,872,909 09	»	281 40
4,660,000 »	888,532 »	5,548,532 »	5,564,532 »	»	16,000 »
491,000 »	»	491,000 »	460,000 »	31,000 »	»
35,018,435 76	805,723 95	35,912,159 69	35,897,441 09	31,000 »	16,281 40
AUGMENTATION. fr.				14,718 60	

(16)

(17)

ANNEXES
AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE,
POUR L'EXERCICE 1852.

ANNEXE N° 1.

EMPRUNT DE 30,000,000 DE FRANCS,

A QUATRE POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1850.

(Service du 1^{er} janvier au 31 décembre 1850.)

Semestre au 1^{er} juillet 1850.

Dotation : $\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt. fr.	150,000	»	} 267,540 »
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 5,877,000 francs.	117,540	»	

Semestre au 1^{er} janvier 1851.

Dotation : $\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt. fr.	150,000	»	} 279,540 »
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 6,467,000 francs.	129,540	»	

TOTAL. fr. 546,880 »

N. B. Pour l'exercice 1851, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle de 500,000 francs, augmentée des intérêts, se rapportant à l'année 1851, des capitaux amortis et de ceux à racheter avant le 1^{er} janvier 1852, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

Situation de l'emprunt à l'échéance du 1^{er} janvier 1851.

Capital primitif de l'emprunt. fr. 50,000,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} juillet 1850 et jouissances antérieures. 6,467,000 »

Restant du capital. fr. 23,533,000 »

ANNEXES AU BUDGET

ANNEXE N° 2.

Emprunt de 50,850,800 francs, et Dette de 7,624,000 francs,
ensemble 58,474,800 francs,

A TROIS POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

Pour les semestres échus le 1^{er} février et le 1^{er} août 1850.

Semestre au 1^{er} février 1850.

Dotation : 1/2 p. % du capital de 58,474,800 francs ,			
montant de l'emprunt et de la Dette réunis . . . fr.	292,374	»	} 450,891 »
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 10,567,800 francs.	158,517	»	

Semestre au 1^{er} août 1850.

Dotation : 1/2 p. % du capital de 58,474,800 francs ,			
montant de l'emprunt et de la Dette réunis . . . fr.	292,374	»	} 460,526 »
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 11,196,800 francs.	167,952	»	

TOTAL. fr.	911,217	»
--------------------	---------	---

N. B. Pour l'exercice à échoir le 1^{er} août 1851, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle de 584,748 francs, augmentée des intérêts des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1^{er} août 1851, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

Situation de l'emprunt et de la dette réunis à l'échéance du 1^{er} août 1850.

Capitaux primitifs de l'emprunt et de la dette réunis fr.	58,474,800	»
---	------------	---

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} février 1850 et jouissances antérieures	11,196,800	»
--	------------	---

Restant des capitaux. fr.	47,278,000	»
-----------------------------------	------------	---

DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1852.

ANNEXE N° 3.

EMPRUNT DE 86,940,000 FRANCS,

A CINQ POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENTPour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1850.*Semestre au 1^{er} mai 1850.*

Dotation : $\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt fr.	454,700 »	} 554,466 80
Intérêt du capital amorti : $2 \frac{1}{2}$ p. % de 5,990,672 francs.	99,766 80	

Semestre au 1^{er} novembre 1850.

Dotation : $\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt fr.	454,700 »	} 547,970 40
Intérêt du capital amorti : $2 \frac{1}{2}$ p. % de 4,550,846 francs.	115,270 40	

TOTAL. fr. 1,082,457 20

N. B. Pour l'année à échoir le 1^{er} novembre 1851, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle de 869,400 francs, augmentée des intérêts des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1^{er} novembre 1851, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

Situation de l'emprunt à l'échéance du 1^{er} novembre 1850.

Capital primitif de l'emprunt. fr. 86,940,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1850 et jouissances antérieures 4,550,846 »Restant du capital. fr. 82,409,184 »

ANNEXES AU BUDGET

ANNEXE N° 4.

EMPRUNT DE FR. 28,621,718 40 C^s,

A CINQ POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

Pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1850.*Semestre au 1^{er} mai 1850.*

Dotation : $\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt fr.	145,108 59	}	165,558 59
Intérêt du capital amorti : 2 $\frac{1}{2}$ p. % de 817,992 francs.	20,449 80		

Semestre au 1^{er} novembre 1850.

Dotation : $\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt fr.	145,108 59	}	167,690 19
Intérêt du capital amorti : 2 $\frac{1}{2}$ p. % de 985,264 francs.	24,581 60		

TOTAL. fr.	351,248 58
--------------------	------------

N. B. Pour l'année à échoir le 1^{er} novembre 1851, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle de fr. 286,217 18 c^t, augmentée des intérêts des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1^{er} novembre 1851, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

Situation de l'emprunt à l'échéance du 1^{er} novembre 1850.

Capital primitif de l'emprunt. fr.	28,621,718 40
--	---------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1850 et jouissances antérieures	985,264 »
--	-----------

Restant du capital. fr.	27,638,454 40
---------------------------------	---------------

DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1852.

ANNEXE N° 5.

DETTE DE 95,442,832 FRANCS, RÉSULTANT DE CONVERSION,

A QUATRE $\frac{1}{2}$ POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

Pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1850.*Semestre au 1^{er} mai 1850.*

Dotation : $\frac{1}{2}$ p. % du capital de la dette. fr.	477,214 16	} 608,128 52
Intérêt du capital amorti : 2 $\frac{1}{4}$ p. % de fr. 5,818,406 89 c ^s .	150,914 16	

Semestre au 1^{er} novembre 1850.

Dotation : $\frac{1}{2}$ p. % du capital de la dette fr.	477,214 16	} 625,054 58
Intérêt du capital amorti : 2 $\frac{1}{4}$ p. % de fr. 6,480,898 44 c ^s .	145,820 22	

TOTAL. fr. 1,231,162 70

N. B. Pour l'année à échoir le 1^{er} novembre 1851, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle, augmentée des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1^{er} novembre 1851, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1850, de la dette, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, résultant de conversion

Capital primitif de la dette fr. 95,442,832 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1850 et jouissances antérieures 6,480,898 44

Restant du capital. fr. 88,961,935 56

ANNEXES AU BUDGET

ANNEXE N° 6.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS,A QUATRE $\frac{1}{2}$ POUR CENT.**FONDS D'AMORTISSEMENT**Pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1850.*Semestre au 1^{er} mai 1850.*

Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % du capital de l'emprunt fr.	211,640 »	} 263,744 58
Intérêt du capital amorti : 2 $\frac{1}{4}$ p. % de 2,513,750 francs.	52,104 58	

Semestre au 1^{er} novembre 1850.

Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % du capital de l'emprunt. fr.	211,640 »	} 270,179 58
Intérêt du capital amorti : 2 $\frac{1}{4}$ p. % de 2,601,750 francs.	58,539 58	

TOTAL. fr.	553,925 76
--------------------	------------

N. B. Pour l'année à échoir le 1^{er} novembre 1851, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle de 423,280 francs, augmentée des intérêts des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1^{er} novembre 1851, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

Situation de l'emprunt à l'échéance du 1^{er} novembre 1850.

Capital primitif de l'emprunt. fr.	84,656,000 »
--	--------------

Dont il été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1850 et jouissances antérieures	2,601,750 »
--	-------------

Restant du capital. fr.	82,054,250 »
---------------------------------	--------------

CATÉGORIES DES PENSIONS.	Crédits accordés pour 1851.		Crédits demandés pour l'exercice 1852.			
	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	DIFFÉRENCES	
					EN PLUS.	EN MOINS.
A. Ecclésiastiques ci-devant tiercées	"	150,000	"	110,000	"	20,000
B. Civiles, accordées avant 1850	"	88,000	"	80,000	"	8,000
C. Civiques	"	150,000	"	127,000	"	3,000
D. Veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite	"	512,000	"	518,000	0,000	"
E. Militaires	2,445,000	"	2,450,000	"	14,000	"
F. Ordre de Léopold	24,000	"	24,000	"	"	"
G. Civiles du Département des Affaires Étrangères. {	20,000	"	20,000	"	"	"
	51,000	"	51,000	"	"	"
H. — — de la Justice. Ecclésiastiques	111,000	"	110,000	"	"	1,000
— — — Civiles	141,000	"	128,000	"	"	13,000
I. — — de l'Intérieur	210,000	"	210,000	"	"	"
K. — — des Travaux publics	115,000	"	124,000	"	9,000	"
L. — — de la Guerre	20,000	"	27,000	"	1,000	"
M. — — des Finances	1,510,000	"	1,510,000	"	"	"
N. — de la Cour des Comptes	0,000	"	0,000	"	"	"
O. Militaires décorés sous l'ancien Gouvernement	7,000	"	7,000	"	"	"
P. Secours sur le fonds de Waterloo	11,000	"	10,000	"	"	1,000
Q. Arriérés de pensions de toute nature	5,000	"	5,000	"	"	"
	4,668,000	860,000	4,677,000	855,000	50,000	40,000
	5,528,000		5,512,000		En moins 16,000	